

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

Dossier complet le :

N° d'enregistrement :

1. Intitulé du projet

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

RCS / SIRET

□□□□ □□□□ □□□□ □□□□□□

Forme juridique

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

4.2 Objectifs du projet

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Coordonnées géographiques¹

Long. ___° ___' ___" Lat. ___° ___' ___"

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___° ___' ___" Lat. ___° ___' ___"

Point d'arrivée :

Long. ___° ___' ___" Lat. ___° ___' ___"

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il **susceptible** d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Emissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des effluents ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

9. Engagement et signature

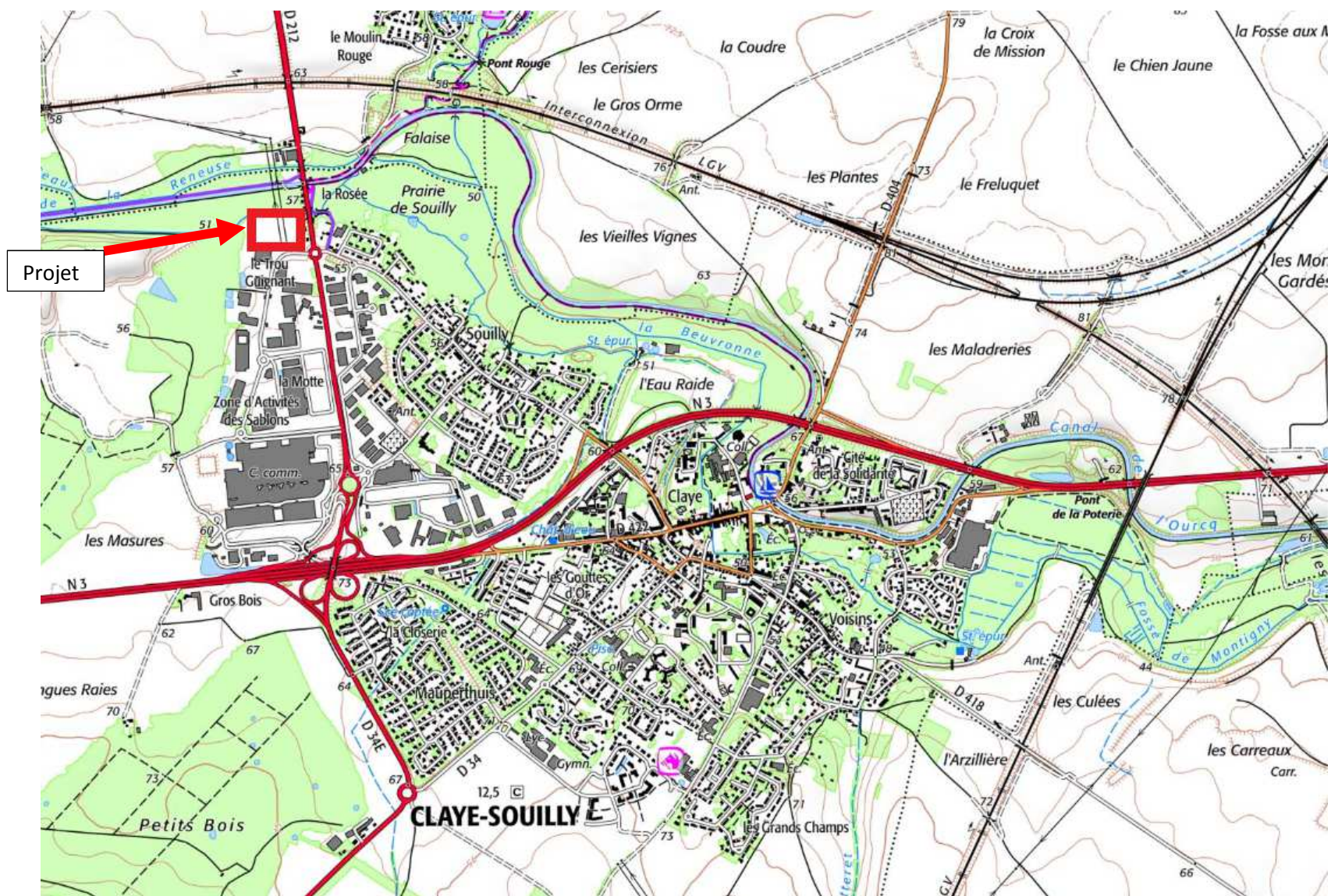
Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

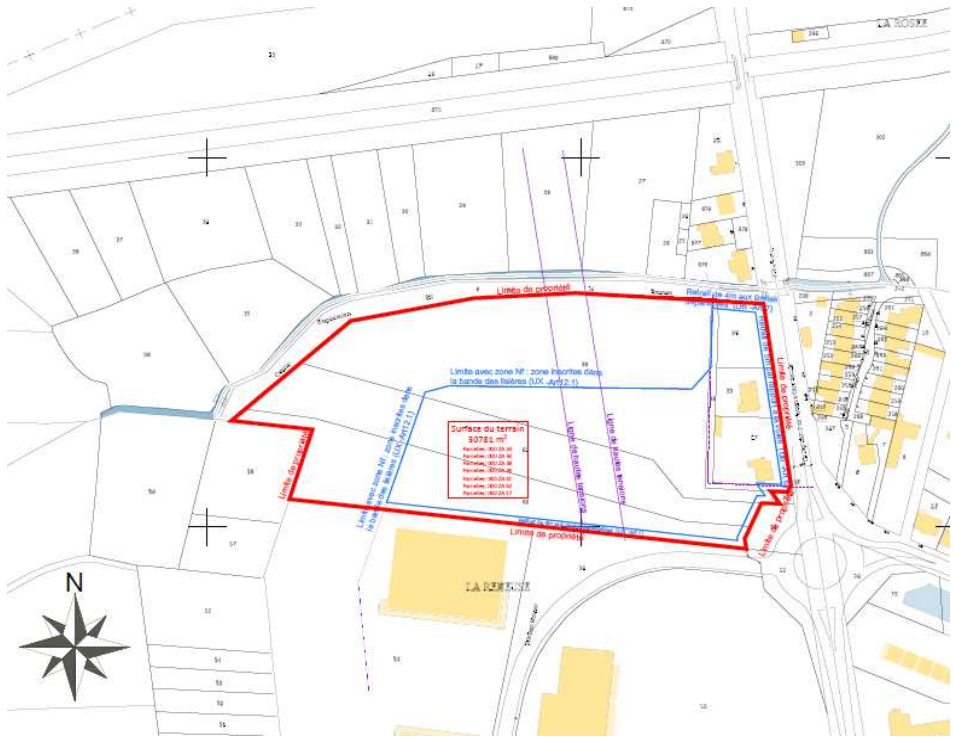
Fait à

le,

Signature

PLAN DE SITUATION





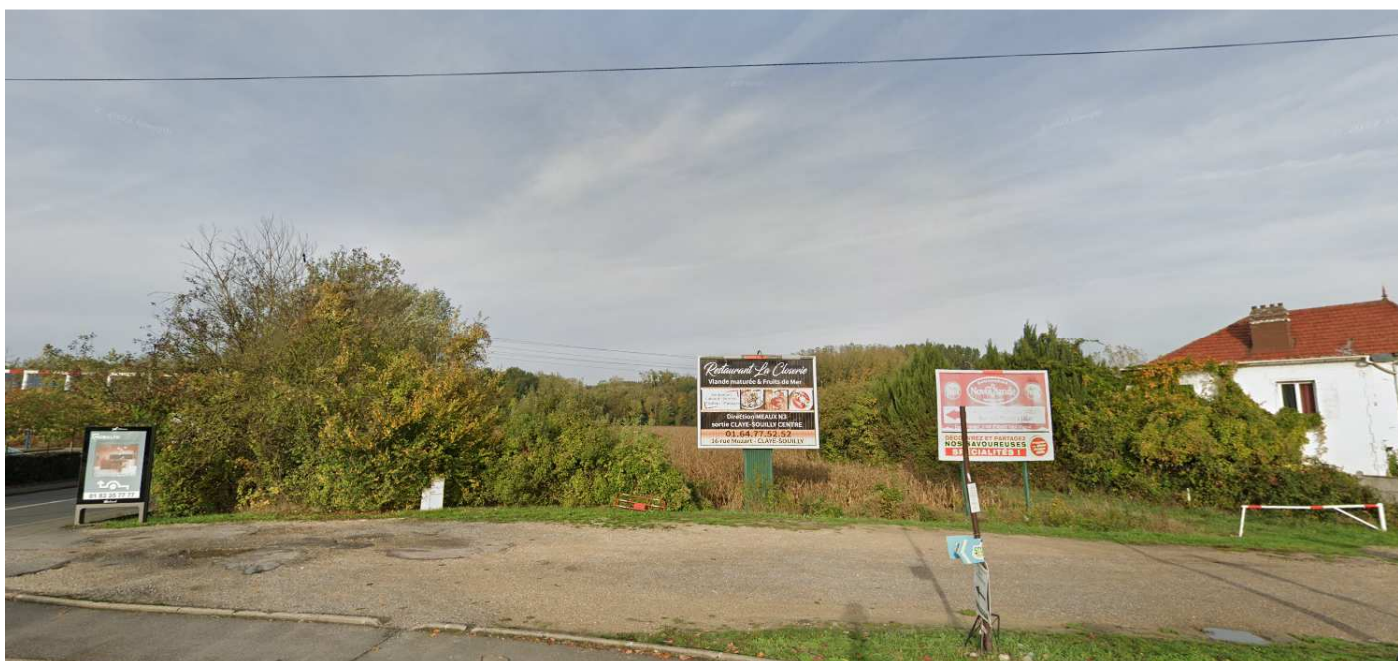
Photographies du site



Photographie n°1 :



Photographie n°2 :



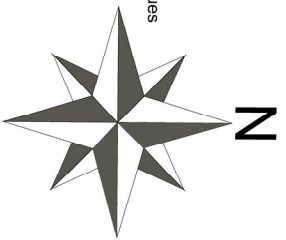
Photographie n°3 :



Photographie n°4 :



- Circulation VL/PL (voiture enrobées)
- Stationnement voitures PMR
- Stationnement voitures familles
- Stationnement 2 Roues
- Stationnement VL perméable
- Stationnement pour véhicules électriques
- Stationnement préséquépé pour futur emplacement véhicules électriques
- Espaces verts en pleine terre
- Chemin piéton
- Spectre du bâtiment existant à démolir
- Circulation PL
- Circulation VL
- Circulation Piétons
- Limite de terrain
- Limite constructible
- Arbres à planter: 71
- Arbres existants à garder: 8
- Arbres existants à déplacer: 4
- Acer campestris (Ac)
- Quercus petraea (Qp)
- Prunus avium (Pa)
- Castanea sativa (Cs)
- Engazonnement
- Couvre-sol et arbustes
- Graminées
- Helophytes
- Poteau incendie
- Drain EP
- Regard carré EP
- Structure réservoir sous pavé drainant
- Ouvrage de contrôle équipé d'une vanne désésectionnement
- Partie Réseau EP
- Réseau EP
- Réseaux EP
- Raccordement EU
- Raccordement EP
- Raccordement EAU
- Raccordement EDF
- Raccordement TELECOM



- Surfaces:**
- Surface cadastrale = 30781 m
 - Surface emprise Aldi = 13770 m²
 - Emprise foncière constructible = 6267 m²
 - Emprise foncière non constructible = 10744 m²
 - Emprise au sol = 1816,82 m² soit 13%
 - Emprise du terrain (Plafond PLU 50% pour la zone UX et UBa) de la surface du terrain (minimum PLU 15% pour la zone UX et UBa) = 3020m² soit 22%
 - Espaces verts = 5,90m (PLU 12m)
 - Hauteur maximale des constructions = 5,90m (PLU 12m)
 - Nombre de places de parking = 114 places dont 2 PMR (60% de la surface de plancher)



Création d'un magasin ALDI
 Allée de la Reneuse
 77410 Claye-Souilly

Maitre d'Ouvrage
 IMMALDI ET CIE SAS
 102-116 Rue Victor Hugo
 92300 LEVALLOIS-PERRET

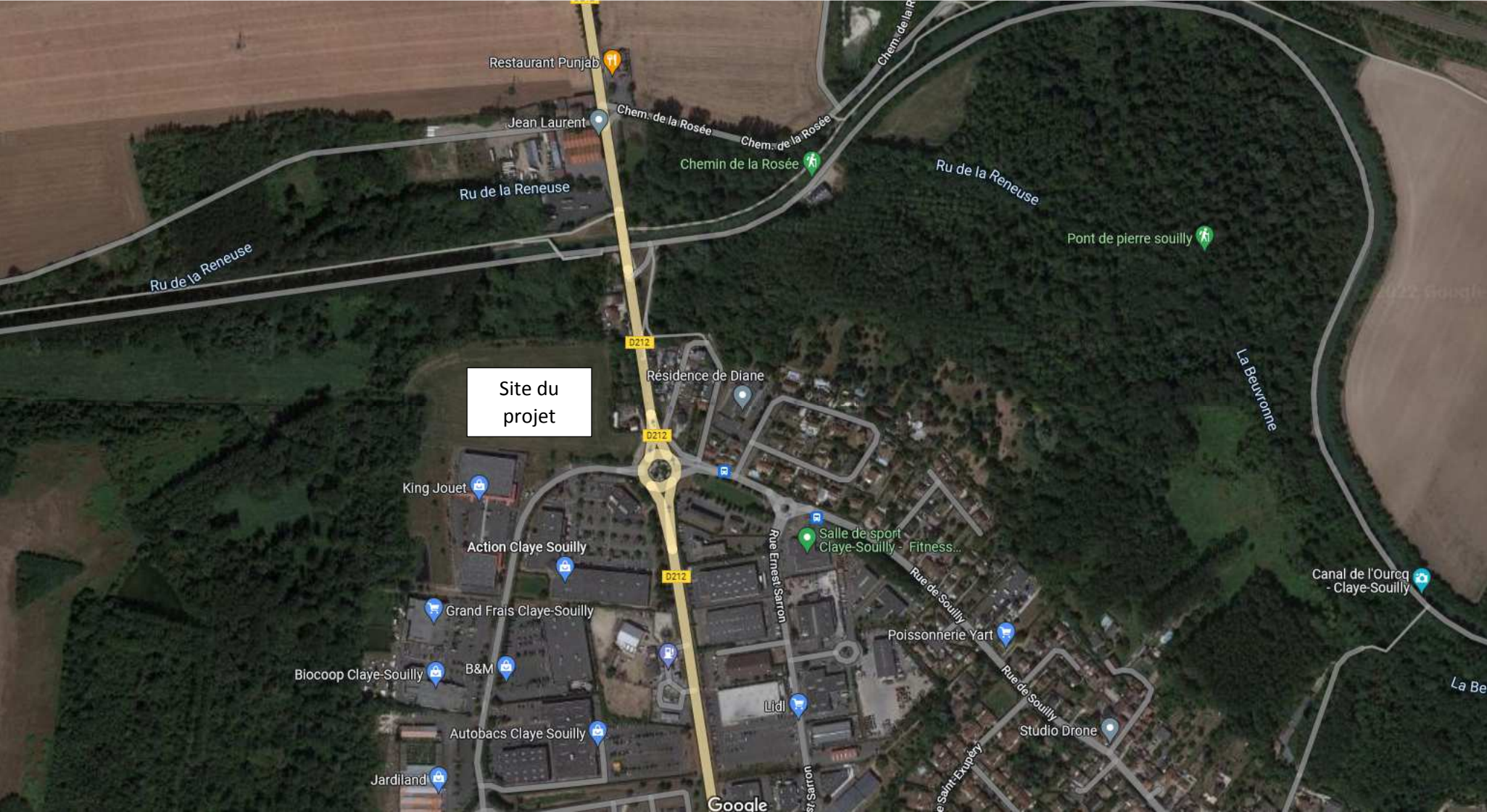
Architecte
 Samira Maacha
 5 Square de la Bresse
 75016 PARIS
 Tél. 06 67 65 93 50
samira.maacha@yahoo.fr

Maitre d'Oeuvre
 LAK's Design
 1 Voie de la Cardon Bât A1
 91120 Palaiseau
laksdesign@laksdesign.fr

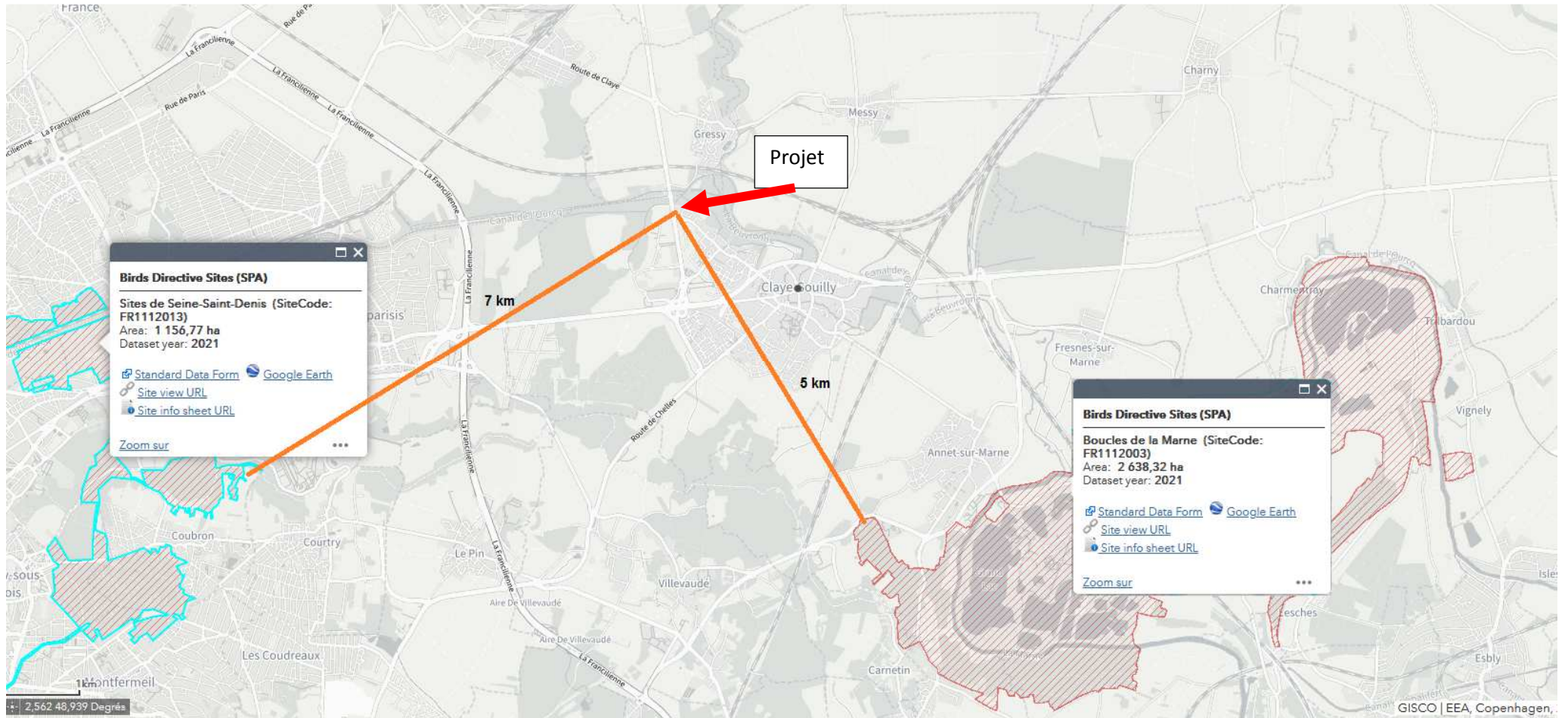
Plan Masse projeté
 Echelle: 1/11000

PC
 21/09/2022

PLAN DES ABORDS



PLAN SITES NATURA 2000



Rapport de présentation

**Expertise « zone humide »
Projet de création d'un magasin Aldi
à Claye-Souilly**



(77410 CLAYE-SOUILLY)

04/10/2022

Agence Grand-Est

Tél. 06 76 79 01 51

Web : www.element-5.fr

Siège social

Riedweg Links • 67170 BRUMATH

Etude :	Expertise « zone humide » - Projet de création d'un magasin Aldi à Claye-Souilly Rapport de présentation	
Maitre d'ouvrage :		IMMALDI ET CIES SAS 102-116 Rue Victor Hugo 92300 LEVALLOIS-PERRET
Assistant Maitrise d'ouvrage		SIRUS 21, rue de Sarre 57070 METZ Affaire suivie par : Peggy LECOMTE p.lecomte@sirus-vrd.eur
Maitre d'œuvre :	ELEMENT CINQ - Agence Grand Est Riedweg Links 67 170 BRUMATH	
Rapport / date :	Investigations réalisées le 05/09/2022 Rapport de présentation - Version 1 – 04/10/2022	
Rédacteur :	Alexandre DERREZ / Bruno WINCKEL Tel : 06.76.79.01.51 a.derrez@element-5.fr	

TABLE DES MATIERES

TABLE DES MATIERES	2
AVANT-PROPOS	3
1 GENERALITES	8
1.1 Contexte pédologique du secteur :	8
1.2 Les zones humides et contexte réglementaire.....	9
1.3 Critères relatifs à la végétation.....	9
1.4 Critères relatifs à la pédologie.....	10
2 LA PARCELLE D'INVESTIGATIONS	11
2.1 Localisation :	11
2.2 Reportage photographique sur l'emprise des projets.....	12
3 RESULTATS DE L'EXPERTISE ZONE HUMIDE	13
3.1 Critères relatifs à la végétation :	13
3.2 Synthèse du critère végétation.....	14
3.3 Critère pédologique.....	15
3.4 Zones humides répertoriées ou prioritaires.....	16
4 CONCLUSION	17
5 ANNEXES	19

Liste des Figures

Figure 1 : Emprise du projet de magasin à Claye-Souilly.....	3
Figure 2: Emprise des classes d'alertes en zones humides vis-à-vis du projet	4
Figure 3 : Classes d'enveloppes d'alerte de zones humides de la région Île-de-France (DIREN)	5
Figure 4 : Milieux à composante humide	6
Figure 5: Pré-localisation : milieux potentiellement humides vis-à-vis du projet	6
Figure 6: Caractéristiques des sols de zones humides (GEPPA, 1981)	10
Figure 7 : Localisation des parcelles de projet en continuité de la zone bâti, au Nord de la Rue Jean Monnet.	11
Figure 8 : Vue depuis le Nord-Est vers le futur lotissement.	12
Figure 9 : Vue depuis le cimetière vers le projet (Sud).....	12
Figure 10 : Vue sur la parcelle cultivée	13
Figure 11 : Vue sur les parcelles en prairie de fauche	13
Figure 12 : Occupation du sol de la zone d'étude	14
Figure 13: Localisation des sondages pédologiques sur les parcelles de projet.....	15
Figure 14 : Tableau de synthèse des sondages pédologiques	16

AVANT-PROPOS

La Société IMMALDI et CIE SAS projette la réalisation d'un magasin Aldi, au niveau du rond-point rue Jean Monnet et de la RD 212 à Claye-Souilly.

Le projet de magasin est situé dans la partie Nord-ouest de la ville de Claye-Souilly (voir figure ci-dessous).

Le projet porte sur une surface totale d'environ 2,9 ha.

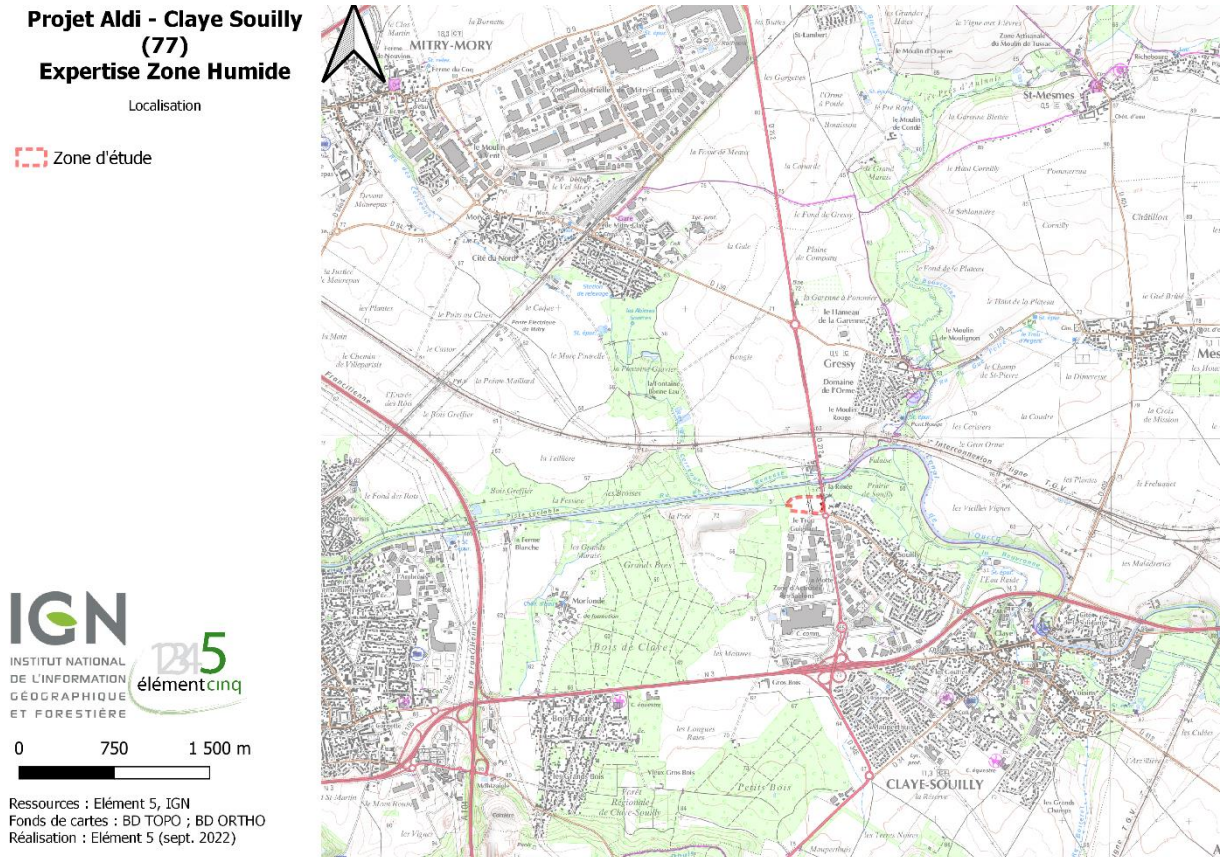


Figure 1 : Emprise du projet de magasin à Claye-Souilly

Le diagnostic initial lors de l'élaboration des démarches préalables mentionne la présence potentielle de zone humide. En effet la zone est pré-localisée en zone potentiellement humide par la modélisation nationale et la pré-localisation enveloppe d'alerte.

<http://sig.reseau-zones-humides.org/>

**Projet Aldi - Claye Souilly
(77)
Expertise Zone Humide**
Enveloppe d'alerte (Ile de France)

- Zone d'étude
- Classes d'alerte
- 1
 - 2
 - 3
 - 4
 - 5



0 100 200 m

Ressources : Élément 5, IGN
Fonds de cartes : BD TOPO ; BD ORTHO
Réalisation : Élément 5 (sept. 2022)

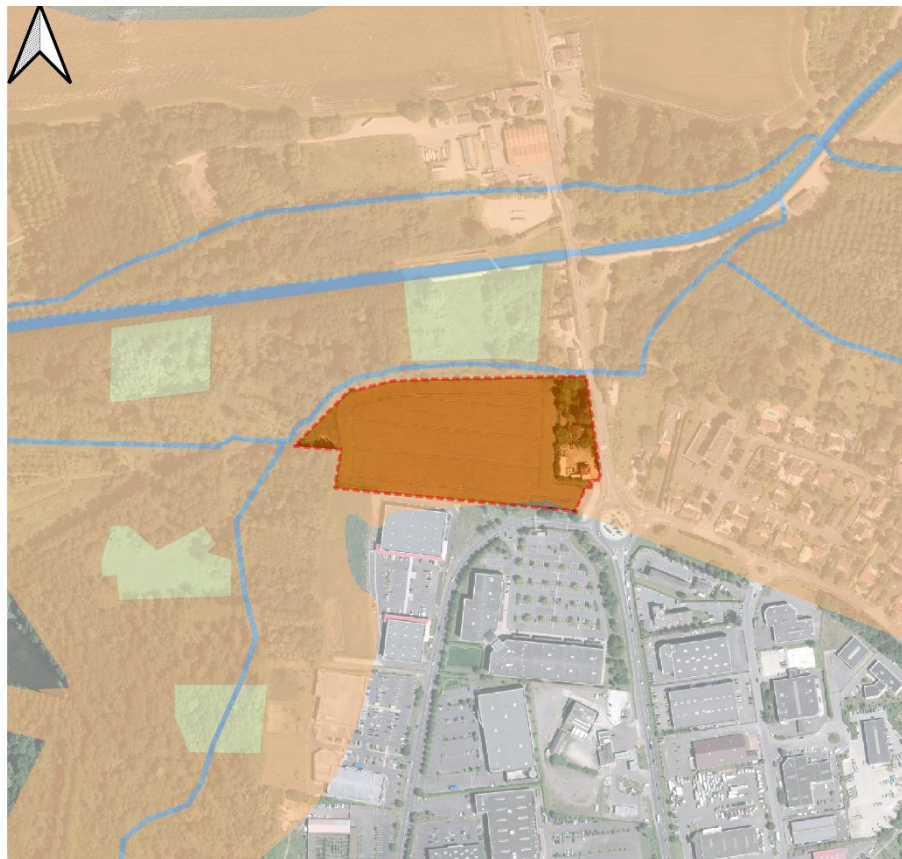


Figure 2: Emprise des classes d'alertes en zones humides vis-à-vis du projet

Pour faciliter la préservation des zones humides et leur intégration dans les politiques de l'eau, de la biodiversité et de l'aménagement du territoire à l'échelle de l'Ile-de-France, la DIREN a lancé en 2009 une étude visant à consolider la connaissance des secteurs potentiellement humides de la région selon les deux familles de critères mises en avant par l'arrêté du 24 juin 2008 modifié - critères relatifs au sol et critères relatifs à la végétation.

Cette étude a abouti à une cartographie de synthèse qui partitionne la région en cinq classes selon la probabilité de présence d'une zone humide (cf. tableau en page suivante).





Classe	Type d'information
Classe 1	Zones humides de façon certaine et dont la délimitation a été réalisée par des diagnostics de terrain selon les critères et la méthodologie décrits dans l'arrêté du 24 juin 2008 modifié.
Classe 2	Zones dont le caractère humide ne présente pas de doute mais dont la méthode de délimitation diffère de celle de l'arrêté : <ul style="list-style-type: none"> • zones identifiées selon les critères de l'arrêté mais dont les limites n'ont pas été calées par des diagnostics de terrain (photo-interprétation) • zones identifiées par des diagnostics terrain mais à l'aide de critères ou d'une méthodologie qui diffère de celle de l'arrêté.
Classe 3	Zones pour lesquelles les informations existantes laissent présager une forte probabilité de présence d'une zone humide, qui reste à vérifier et dont les limites sont à préciser.
Classe 4	Zones présentant un manque d'information ou pour lesquelles les informations existantes indiquent une faible probabilité de zone humide.
Classe 5	Zones en eau, ne sont pas considérées comme des zones humides.

Figure 3 : Classes d'enveloppes d'alerte de zones humides de la région Île-de-France (DIREN)

Au vu de la cartographie page suivante, les terrains à étudier sont situés en enveloppe d'alerte de zone humide de classes 3 (Classe 3 : Zones pour lesquelles les informations existantes laissent présager une forte probabilité de présence d'une zone humide, qui reste à vérifier et dont les limites sont à préciser).

Projet Aldi - Claye Souilly (77)
Expertise Zone Humide

Milieux à Composante Humide de France

-  Zone d'étude
-  Milieux à composante humide
-  Milieux à composante humide
-  Milieux à composante humide



0 100 200 m

Ressources : Élément 5, IGN
 Fonds de cartes : BD TOPO ; BD ORTHO
 Réalisation : Élément 5 (sept. 2022)



Figure 4 : Milieux à composante humide

Projet Aldi - Claye Souilly (77)
Expertise Zone Humide

Milieux Potentiellement Humides de France

-  Zone d'étude
-  Potentiel Faible
-  Potentiel Moyen
-  Potentiel Fort
-  Surface en Eau



0 100 200 m

Ressources : Élément 5, IGN
 Fonds de cartes : BD TOPO ; BD ORTHO
 Réalisation : Élément 5 (sept. 2022)

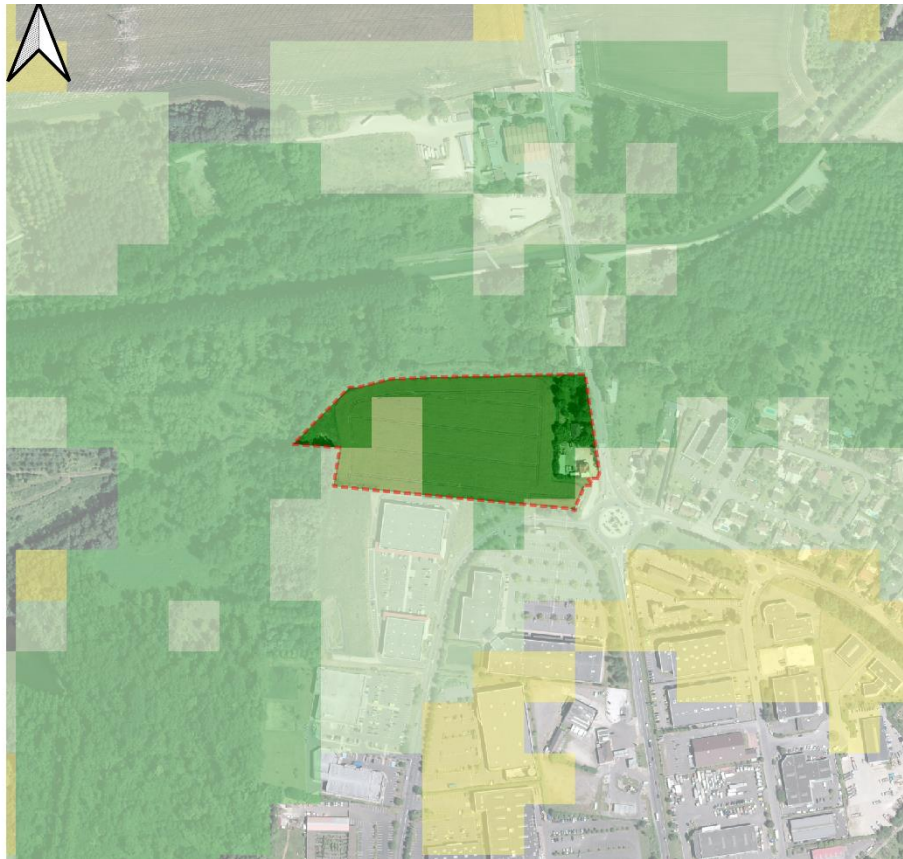


Figure 5: Pré-localisation : milieux potentiellement humides vis-à-vis du projet

On observe que les trois pré-localisations montrent des résultats différents.

Ces pré-localisations sont des outils d'alerte et ne possèdent aucune valeur réglementaire, les maîtres d'ouvrage ont décidé de faire une expertise zone humide dans les règles de l'art afin de statuer sur la présence effective ou non de zone humide et le cas échéant d'en affiner les limites.

Le but étant de respecter les contraintes réglementaires spécifiques liés aux zones humides avec l'obligation de mettre en œuvre la logique ERC (Eviter>Réduire>Compenser).

C'est dans ce contexte que le bureau d'études ELEMENT 5 a été recruté pour diligenter l'expertise adéquate.

1 GENERALITES

1.1 Contexte pédologique du secteur :

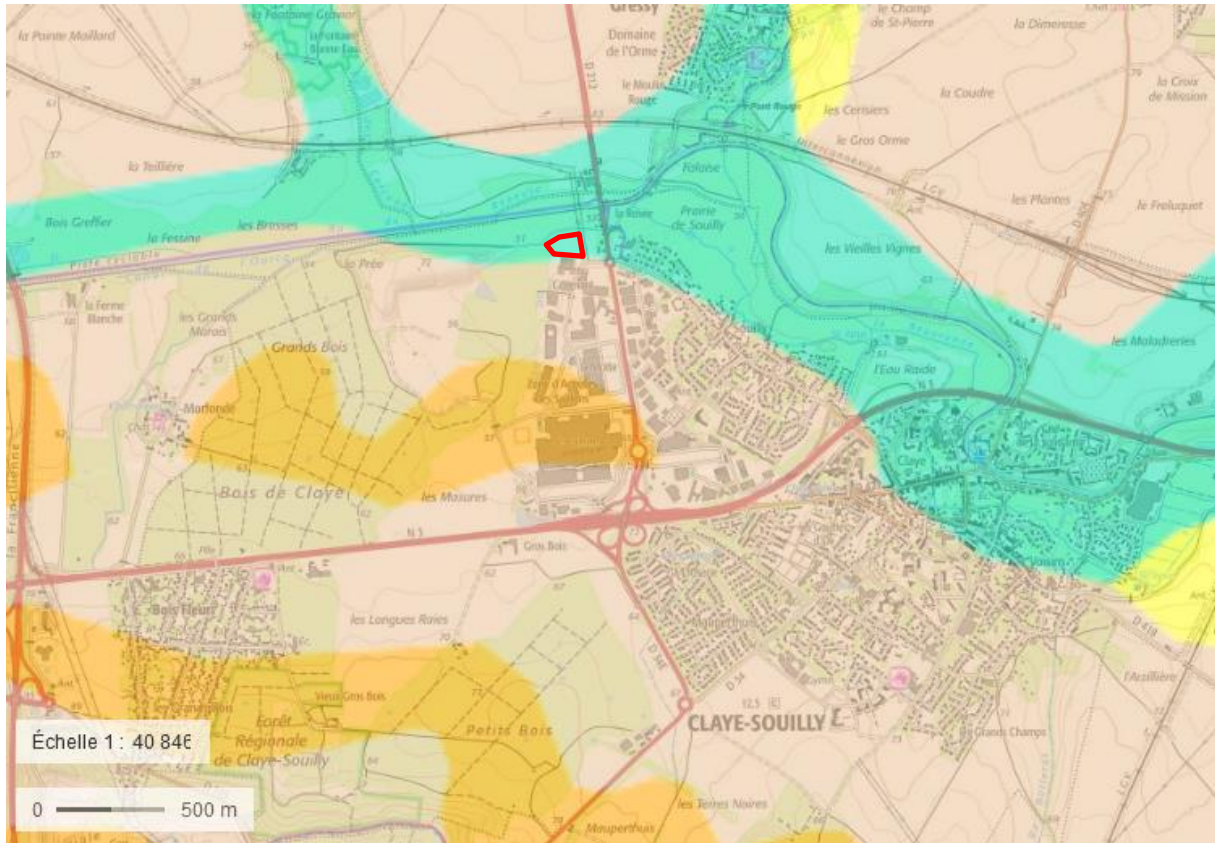


Figure 4 : Carte pédologique du secteur de projet

Le projet est situé sur une seule **UCS** :

- N°103 : Alluvions très humides à nappe temporaire profonde, de prairies, rares cultures et quelques peupleraies, de limons à gley plus ou moins profonds, calcaires : Réductisols (74,3% et 5,7%), et calciques : Réductisols (20,1%).

1.2 Les zones humides et contexte réglementaire

Depuis 1992, les zones humides sont protégées par le Code de l'environnement, au titre de la nomenclature « eau et milieux aquatiques ».

L'article L.211-1 du code de l'environnement instaure et définit l'objectif d'une gestion équilibrée de la ressource en eaux et des milieux aquatiques, vise en particulier les zones humides dont il donne une définition en droit français. Il impose notamment « La préservation des écosystèmes aquatiques, des sites et des zones humides ... ». Toute zone humide de plus de 1000 m² est réglementairement protégée. En vertu de la rubrique 3.3.1.0. de l'article R.214.1 du Code de l'Environnement (assèchement, mise en eau, imperméabilisation, remblais de zones humides ou de marais), tous travaux ou aménagements sur ces zones sont soumis à autorisation ou à déclaration dans un dossier Loi sur l'Eau instruit par la Direction Départementale des Territoires.

En outre, **l'arrêté du 1er octobre 2009** modifiant **l'arrêté du 24 juin 2008** précise les critères de définition et de délimitation des zones humides en application des articles L. 214-7-1 et R. 211-108 du code de l'environnement. Les zones humides se définissent selon des critères pédologiques ou de végétation.

Enfin, la **Circulaire du 18 Janvier 2010** expose les conditions de mise en œuvre des dispositions de l'Arrêté du 1^{er} Octobre 2009 et les modalités de délimitations des dispositifs territoriaux concernant les zones humides.

Afin de clarifier la définition des zones humides, un **amendement au projet de loi** de création de l'Office français de la biodiversité (OFB) a été présenté le **2 avril 2019**.

Avec la promulgation de cette loi la définition des zones humides présentée au 1^o du I de l'article L211-1 du Code de l'environnement devient :

« La prévention des inondations et la préservation des écosystèmes aquatiques, des sites et des zones humides ; on entend par zone humide les terrains, exploités ou non, habituellement inondés ou gorgés d'eau douce, salée ou saumâtre de façon permanente ou temporaire, ou dont la végétation, quand elle existe, y est dominée par des plantes hygrophiles pendant au moins une partie de l'année »

L'étude vise à déterminer, sur des critères floristiques et pédologiques, la présence et la délimitation de zone humide sur la zone d'emprise du projet.

1.3 Critères relatifs à la végétation

Le critère relatif à la végétation peut être appréhendé soit à partir des espèces végétales, soit à partir des habitats.

L'examen de la végétation vise à vérifier la présence d'espèces dominantes indicatrices de zones humides, en suivant le protocole décrit à l'annexe II (2.1.1.) de l'arrêté du 24 juin 2008 et en référence à la liste d'espèces fournie à l'annexe II (table A) de ce même arrêté. La mention d'une espèce dans la liste des espèces indicatrices de zones humides signifie que cette espèce, ainsi que, le cas échéant, toutes les sous-espèces sont indicatrices de zones humides.

L'examen des habitats consiste à déterminer si ceux-ci correspondent à un ou des habitats caractéristiques des zones humides, c'est-à-dire à un ou des habitats cotés " 1 " dans l'une des listes figurant à l'annexe II (tables B et C) de l'arrêté du 24 juin 2008 modifié par l'arrêté du 1er octobre 2009.

1.4 Critères relatifs à la pédologie

L'examen de chaque sondage pédologique, d'une profondeur si possible de l'ordre de 1.20 mètre, vise à vérifier la présence :

- ∞ D'horizons histiques (ou tourbeux) caractérisés par une accumulation de matière organique non dégradée par l'engorgement permanent du sol ;
- ∞ L'apparition de traits réductiques débutant à moins de 50 centimètres de la surface du sol, due à un engorgement permanent en eau à faible profondeur, caractéristiques des réductisols ;
- ∞ L'apparition de traits rédoxiques débutant à moins de 25 centimètres de la surface du sol et se prolongeant ou s'intensifiant en profondeur, issus d'un engorgement temporaire du sol ;
- ∞ L'apparition de traits rédoxiques débutant à moins de 50 centimètres de la surface du sol, se prolongeant ou s'intensifiant en profondeur, et de traits réductiques apparaissant entre 80 et 120 centimètres de profondeur.

L'apparition d'horizons histiques ou de traits rédoxiques ou réductiques peut être schématisée selon la figure inspirée des classes d'hydromorphie du GEPPA (1981), présentée ci-dessous. La morphologie des classes IV d, V et VI caractérisent des sols de zones humides pour l'application de la rubrique 3.3.1.0 de l'article R. 214-1 du code de l'environnement.

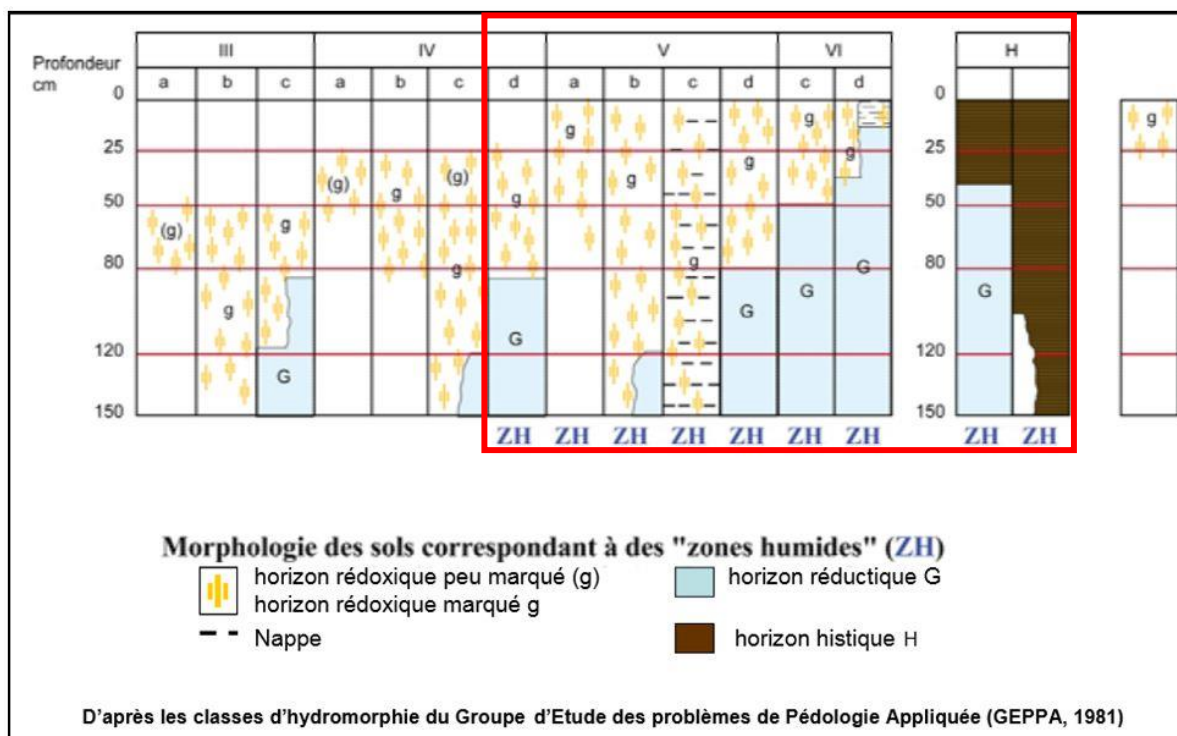


Figure 6: Caractéristiques des sols de zones humides (GEPPA, 1981)

2 LA PARCELLE D'INVESTIGATIONS

2.1 Localisation :

Le projet concerne les parcelles n°17, 33, 34, 36, 38, 61 et 62 au Nord de la rue Jean Monnet, il s'agit de plusieurs unités agricoles (cultures et prairies) et d'un espace déjà bâti le long de la RD 212 (Est). Les parcelles de projet montrent une pente vers le Nord.



Figure 7 : Localisation des parcelles de projet en continuité de la zone bâti, au Nord de la Rue Jean Monnet.

2.2 Reportage photographique sur l'emprise des projets



Figure 8 : Vue depuis le Nord-Est vers le futur lotissement.



Figure 9 : Vue depuis le cimetière vers le projet (Sud)

3 RESULTATS DE L'EXPERTISE ZONE HUMIDE

3.1 Critères relatifs à la végétation :

L'occupation du sol des **parcelles projet** est constituée par :

- Des grandes cultures (CB : 82.1) ;
- Un bosquet (CB : 84.3)
- Un espace bâti (CB : 86.1)
- Une prairie mésophile (CB : 38.1).

Les résultats présentés ci-dessus sont issus des prospections effectuées lors de notre passage sur site du 5 septembre 2022.



Figure 10 : Vue sur la parcelle cultivée



Figure 11 : Vue sur les parcelles en prairie de fauche

3.2 Synthèse du critère végétation

Résultat de l'interprétation des habitats et des espèces végétales présentes :

- ∞ Les grandes cultures (CB : 82.1) qui est un habitat pro-partie (**p**), figure sur la liste de l'arrêté du 24 juin 2008 et nécessite des investigations pédologiques pour statuer ;
- ∞ Les prairies mésophile (CB : 38.1) qui est un habitat pro-partie (**p**), figure sur la liste de l'arrêté du 24 juin 2008 et nécessite des investigations pédologiques pour statuer ;
- ∞ Les bosquets (CB : 84.3) qui est un habitat pro-partie (**p**), figure sur la liste de l'arrêté du 24 juin 2008 et nécessite des investigations pédologiques pour statuer ;
- ∞ Les espaces bâtis (CB : 86.1) qui est un habitat exclu de la liste de l'arrêté du 24 juin 2008 et ne nécessite pas des investigations pédologiques pour statuer ;
- ∞ Aucune espèce indicatrice de zone humide est présente sur l'emprise projet.

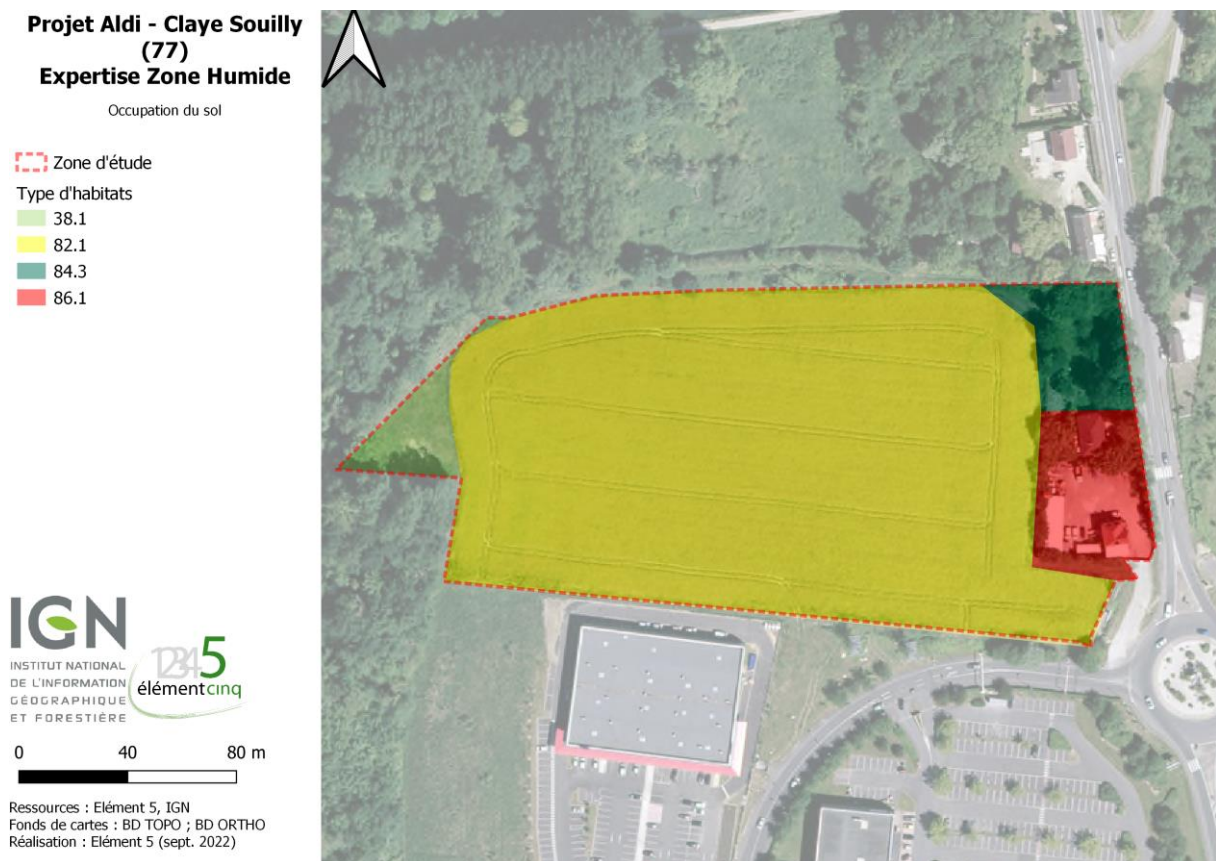


Figure 12 : Occupation du sol de la zone d'étude

Le critère botanique n'est pas suffisant (significatif) pour statuer quant à la présence d'une zone humide, de ce fait, il est nécessaire de mettre en œuvre le critère pédologique pour caractériser et délimiter les zones humides sur l'ensemble du site.

3.3 Critère pédologique

6 sondages pédologiques ont été réalisés afin de caractériser l'hydromorphie du sol. La localisation est indiquée sur la figure ci-après. Ces sondages ont été positionnés sur l'emprise projet.

Le principe est le suivant : prélèvement d'une carotte de sol d'au moins 50 cm de profondeur à l'aide d'une tarière à main. Si les 50 premiers centimètres ne permettent pas de lever l'incertitude sur le caractère humide de la zone, le sondage est prolongé à une profondeur de l'ordre de 1,20 mètre, si possible. On considère la zone comme humide si l'on note dans la carotte de sol :

- La présence significative de traits rédoxiques débutant à moins de 25 cm de profondeur et se prolongeant en profondeur ;
- La présence significative de traits rédoxiques débutant à moins de 50 cm de profondeur et se prolongeant avec des traits réductiques apparaissant avant 120 cm de profondeur ;
- La présence significative de traits réductiques débutant à moins de 50 cm de profondeur ;
- La présence d'une accumulation de matière organique sur plus de 50 cm de profondeur.



Figure 13: Localisation des sondages pédologiques sur les parcelles de projet

3.3.1.1 RESULTATS DU CRITERE PEDOLOGIQUE

La mise en œuvre des sondages pédologique montre un sous-sol homogène composé d'horizons limono-sableux avec des débris calcaires issus de l'altération de la roche mère carbonatée, avec une profondeur allant de 60 cm à 120 cm.

Sondages	Sol de zone humide	Types de Sol	Classes GEPPA	Profondeurs d'apparition des indices d'hydromorphie	Habitats	Profondeur totale du sondage
S1	Oui	Luvisol	IVd	35 cm	Prairies maigres de fauche (CB : 38.2)	120 cm
S2	Non	Luvisol	III	NC	Grandes cultures (CB : 82.1)	90 cm
S3	Non	Luvisol	III	NC	Grandes cultures (CB : 82.1)	75 cm
S4	Non	Luvisol	III	NC	Grandes cultures (CB : 82.1)	85 cm
S5	Non	Luvisol	III	55 cm	Bosquet (CB : 84.3)	120 cm
S6	Non	Luvisol	III	NC	Grandes cultures (CB : 82.1)	60 cm

Figure 14 : Tableau de synthèse des sondages pédologiques

Il y a de l'hydromorphie significative (traces rédoxiques) avant 50cm de profondeur, dans le sondage S1. Il n'y a aucune trace d'horizon réductique.

Les investigations pédologiques menées en septembre 2022 permettent une bonne lecture des profils pédologiques.

Ces sols de classe GEPPA : IVd pour S1 entre dans la nomenclature Zones Humides.

Ces conclusions se tiennent par :

- **La présence de traces rédoxiques significatives avant 50cm s'intensifiant en profondeur et l'absence d'horizon réductique.**

3.4 Zones humides répertoriées ou prioritaires

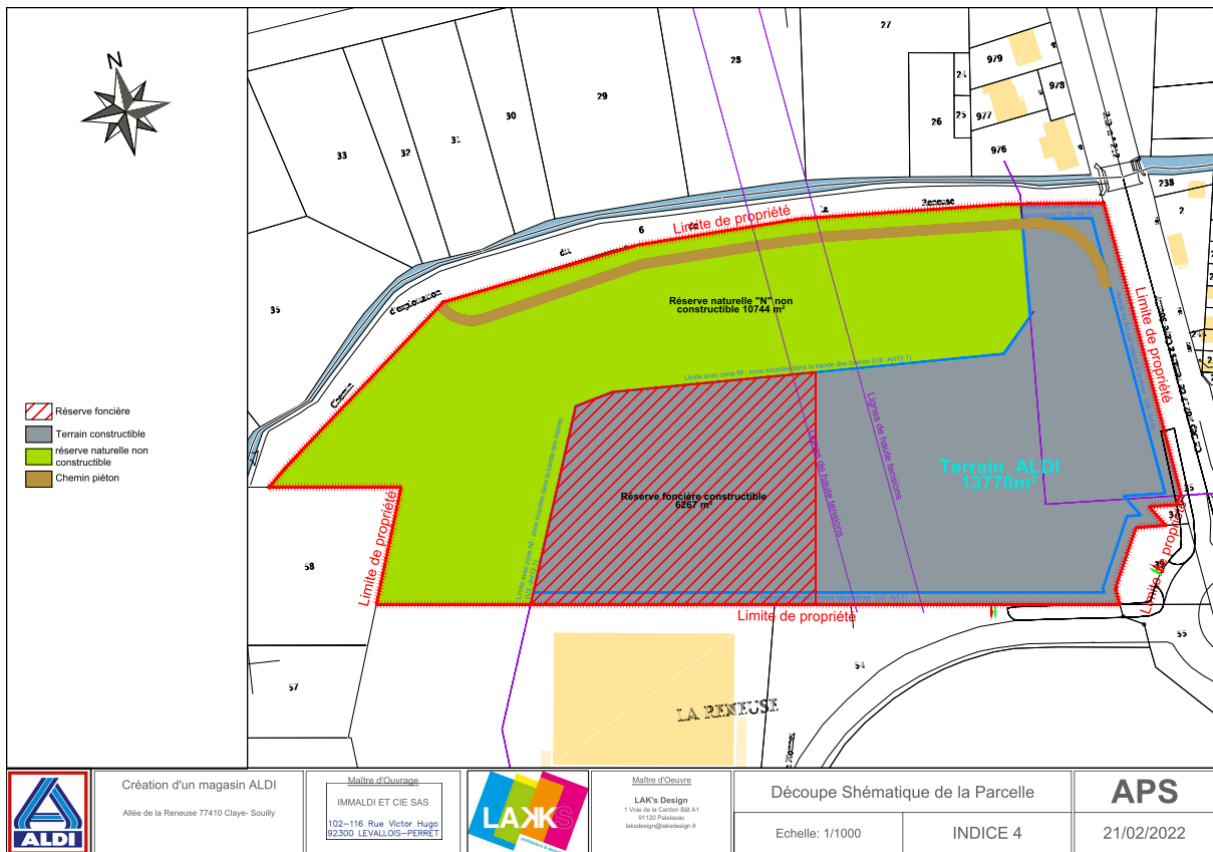
Le projet n'est pas situé à proximité immédiate des zones humides identifiées par le SDAGE Seine-Normandie et il n'existe pas de SAGE au droit du projet.

4 CONCLUSION

Une zone humide réglementaire est identifiée dans la zone d'étude, le critère pédologique a montré de réponse positive pour une emprise de 0,27 Ha (voir carte de synthèse ci-dessous).



Cependant le projet est situé en dehors de cette emprise humide par les zones inscrites dans la bande des lisières (UX art 12.1) du document d'urbanisme local, de ce fait, aucun impact sur les zones humides n'est induit par le projet de création d'un magasin



Par conséquent le projet n'est pas soumis à la rubrique 3.3.1.0 de l'article R214-1 du CE.

Aucune mesure compensatoire zone humide n'est à prévoir.

5 ANNEXES

Détails photographiques du sondage S1



Détails photographiques du sondage S2



Détails photographiques du sondage S3



Détails photographiques du sondage S4



Détails photographiques du sondage S5



Détails photographiques du sondage S6



12345 élément cinq

Retrouvez-nous :



sur le web

www.element-5.fr



sur notre blog

<http://leblog-e5.fr/>



sur twitter

@element_cinq



sur facebook

[http://www.facebook.com/
elementcinqenvironnement](http://www.facebook.com/elementcinqenvironnement)

